
**Optique ophtalmique — Produits
d'entretien des lentilles de contact —
Essais de l'efficacité de conservation
antimicrobienne et lignes directrices
pour la détermination de la durée
d'utilisation après première ouverture**

*Ophthalmic optics — Contact lens care products — Antimicrobial
preservative efficacy testing and guidance on determining discard
date*

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 14730:2014(F)

© ISO 2014

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	1
5 Méthodes d'essai	2
5.1 Matériaux et réactifs	2
5.2 Échantillons pour essai et maintenance de la culture	3
5.3 Préparation de l'ensemencement microbien (inoculum)	3
5.4 Méthode d'essai d'ensemencement de l'inoculum	4
5.5 Contrôles	5
5.6 Critères de performance	6
5.7 Rapport d'essai	6
Annexe A (informative) Exemple de méthode II de filtration sur membrane	7
Annexe B (informative) Méthode I pour la durée d'utilisation après première ouverture	9
Annexe C (informative) Méthode pour la durée d'utilisation après première ouverture	13
Annexe D (informative) Méthode III pour la durée d'utilisation après première ouverture	17
Annexe E (informative) Méthode IV pour la durée d'utilisation après première ouverture	21
Annexe F (informative) Organismes d'essai provenant d'autres collections de cultures	25
Bibliographie	26

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments ophtalmiques* en collaboration avec le Comité technique CEN/TC 170, *Optique ophtalmique*.

Cette seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 14730:2000), dont elle constitue une révision mineure.

Introduction

Les produits d'entretien des lentilles de contact (PELC) sont utilisés avec des lentilles de contact. Ces produits permettent de rincer, de nettoyer, de désinfecter, de stocker, d'humidifier, de conditionner les lentilles de contact et d'en améliorer le confort. Certains produits ont une seule fonction, d'autres sont multi-fonctions.

En règle générale, les produits fabriqués en vue d'une utilisation avec des lentilles souples peuvent être utilisés avec des lentilles rigides perméables aux gaz (RPG) ou avec des lentilles polyméthylméthacrylates (PMMA), mais les produits utilisés spécifiquement avec les lentilles RPG ou PMMA ne conviennent généralement pas aux lentilles souples.

La plupart des PELC sont fabriqués sous forme de solutions et sont en général conditionnés et vendus en emballages multi-doses. Des produits secs sont vendus sous forme de comprimés ou de granulés et doivent être dissous dans un solvant approprié immédiatement avant utilisation.

Si la solution de produit d'entretien des lentilles de contact n'a pas en elle-même une activité antimicrobienne, il est possible d'ajouter un conservateur antimicrobien au produit pour inhiber la prolifération de micro-organismes pouvant être introduits à l'occasion de versements répétés pendant l'utilisation et le stockage qui suit. Tous les agents antimicrobiens présentent un risque de toxicité pour l'utilisateur. En vue d'une protection maximale de l'utilisateur, il convient que la concentration du conservateur soit telle qu'elle offre une activité de conservation adéquate pour une toxicité minimale.

Il existe des différences entre les préparations ophtalmiques et les produits d'entretien des lentilles de contact. Certaines de ces différences sont significatives par rapport à l'essai de l'efficacité de préservation. En règle générale, les préparations ophtalmiques sont conditionnées dans des emballages de faible volume, et sont utilisées pour de courtes périodes sur des yeux présentant des troubles fonctionnels. Les produits d'entretien des lentilles de contact sont distribués en doses plus grandes et sont utilisés sur des yeux sains avec des lentilles de contact sur une longue période. Les risques potentiels liés à l'entretien des lentilles de contact sont l'interaction solution/lentilles qui provoque une irritation oculaire et les risques de contamination de la solution par l'utilisation répétée (quotidienne) du produit.

Par conséquent, lorsque les produits d'entretien des lentilles de contact sont formulés, le risque d'effet indésirable sur le patient lié aux lentilles et/ou à l'interaction avec la solution doit être mis en balance avec les bénéfices en termes de sécurité dus à l'activité antimicrobienne de la solution.

La présente Norme internationale spécifie la méthode d'essai et les critères de performance applicables à l'efficacité de la conservation. Elle a été adaptée à partir des Pharmacopées qui donnent une limite de temps de 28 jours dans leur méthode d'essai. Les annexes informatives donnent quatre exemples de méthodes d'essai de l'efficacité de conservation développées par des fabricants de produits d'entretien des lentilles de contact afin de présenter l'efficacité de conservation des produits dont les dates d'utilisation après première ouverture sont supérieures à 28 jours.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Optique ophtalmique — Produits d'entretien des lentilles de contact — Essais de l'efficacité de conservation antimicrobienne et lignes directrices pour la détermination de la durée d'utilisation après première ouverture

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la méthode suivie pour évaluer l'activité de conservation antimicrobienne de tous les produits d'entretien des lentilles de contact conservés en emballages multi-doses et fournit des lignes directrices sur les méthodes à utiliser pour la détermination de la durée d'utilisation après première ouverture, en annexes informatives.

Le présent essai est applicable pour une durée d'utilisation après première ouverture allant jusqu'à 28 jours.

L'essai ne s'applique pas aux produits stériles emballés en doses unitaires destinées à un usage unique ni aux emballages multi-doses constituant des barrières physiques à la contamination microbienne (exemple: emballages aérosol).

NOTE 1 Les principes de l'essai peuvent être utilisés pour étendre la durée d'utilisation au-delà de 28 jours. Voir [Annexes B, C, D](#) et [E](#).

NOTE 2 L'usage d'inoculum multiples ou mixtes et/ou l'inclusion de lentilles de contact ou d'autres charges organiques peut modifier l'activité antimicrobienne apparente d'un produit particulier. L'évaluation de ces variables, associée à l'essai sur une large gamme de micro-organismes et l'essai d'échantillons provenant de doses utilisées partiellement peuvent être intéressants pour développer un produit d'entretien des lentilles de contact, mais ne font pas partie du domaine d'application de la présente Norme internationale.

2 Références normatives

Les documents ci-après, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements)..

ISO 14534, *Optique ophtalmique — Lentilles de contact et produits d'entretien des lentilles de contact — Exigences fondamentales*

ISO 18369-1, *Optique ophtalmique — Lentilles de contact — Partie 1: Vocabulaire, système de classification et recommandations pour l'étiquetage des spécifications*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 18369-1 s'appliquent.

4 Principe

4.1 L'essai consiste à contaminer la préparation avec un inoculum microbien défini et convenable au début de l'essai, puis à nouveau au 14^{ème} jour. Les préparations inoculées sont conservées à une température donnée. Des échantillons des préparations inoculées sont prélevés à intervalles donnés,

et sont mis en culture pour déterminer les organismes viables. L'aptitude du produit à empêcher toute nouvelle prolifération est confirmée par le dénombrement des organismes viables sur des durées prolongées.

4.2 La dimension de l'ensemencement microbien sélectionné dans le présent essai n'est pas censée être représentative de l'ensemencement probable en pratique, mais permet plutôt d'obtenir des informations chiffrées à partir desquelles l'estimation du taux et de l'importance de la perte de viabilité peut être déterminée.

4.3 Les propriétés de conservation antimicrobienne du produit sont adéquates si, dans les conditions de l'essai, il existe une réduction significative des bactéries et aucune augmentation des levures et des moisissures dans la préparation inoculée après le temps indiqué et à la température prescrite. Les critères de performance figurent en [5.6](#).

4.4 Il faut prendre des mesures appropriées pour inactiver ou éliminer les agents antimicrobiens pendant la culture et le dénombrement des micro-organismes survivants. L'efficacité de ces mesures doit être validée.

5 Méthodes d'essai

5.1 Matériaux et réactifs

5.1.1 Organismes d'essai

Les souches énumérées au [Tableau 1](#) doivent être utilisées.

NOTE Les organismes d'essai provenant d'autres collections de cultures pouvant être utilisés figurent à l'[Annexe E](#).

Tableau 1 — Organismes d'essai

<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	ATCC 9027
<i>Staphylococcus aureus</i>	ATCC 6538
<i>Escherichia coli</i>	ATCC 8739
<i>Candida albicans</i>	ATCC 10231
<i>Aspergillus brasiliensis</i>	ATCC 16404

5.1.2 Milieux de culture et réactifs

5.1.2.1 Gélose de tryptone soja (TSA).

5.1.2.2 Gélose Sabouraud (SDA).

5.1.2.3 Solution saline tamponnée au phosphate Dulbecco, sans chlorure de calcium ni chlorure de magnésium (DPBS).

Mélanger 200 mg/l de KCl, 200 mg/l de KH₂PO₄, 8 000 mg/l de NaCl et 2 160 mg/l de Na₂HPO₄ · 7H₂O ou autre diluant approprié.

5.1.2.4 Solution saline tamponnée au phosphate Dulbecco, plus 0,05 % (en masse volumique) de polysorbate 80 (DPBST) ou autre diluant approprié.

5.1.2.5 Milieux/agents neutralisants validés, comme spécifié, par exemple bouillon neutralisant Dey-Engley (DEB) et bouillon Lethen.

5.1.3 Appareillage d'essai

L'équipement normal de laboratoire suivant est nécessaire: pipettes, compresses, tubes, boîtes de Pétri (90 mm à 100 mm × 20 mm) stériles, etc. et appareils appropriés pour la détermination spectrophotométrique de la densité des cellules, pour le dénombrement des colonies et pour la centrifugation.

5.2 Échantillons pour essai et maintenance de la culture

Le produit à soumettre à l'essai doit être représentatif du produit à commercialiser. Il convient de prélever les parties aliquotes directement dans l'emballage de produit final immédiatement avant l'essai.

Trois lots de produits doivent être soumis à l'essai. Chaque lot de produit doit être soumis à l'essai avec des contaminants distincts pour chaque organisme à inoculer.

Maintenir les cultures d'essai selon les recommandations du centre de collection dont elles sont issues.

Il convient de ne pas repiquer les cultures plus de 5 fois à partir du stock provenant de la collection (ATCC, NCIB, NCTC, NCPF ou autres, voir [Annexe F](#)). Chaque repiquage est une sous-culture du repiquage précédent.

5.3 Préparation de l'ensemencement microbien (inoculum)

Chaque organisme d'essai est mis en culture sur de la gélose dans les conditions énoncées au [Tableau 2](#).

Tableau 2 — Milieux et conditions d'incubation pour la prolifération des organismes d'ensemencement

Organisme	Moyene	Température °C	Durée d'incubation
<i>P. aeruginosa</i>	TSA	30 à 35	18 h à 24 h
<i>S. aureus</i>	TSA	30 à 35	18 h à 24 h
<i>E. coli</i>	TSA	30 à 35	18 h à 24 h
<i>C. albicans</i>	SDA	20 à 25	42 h à 48 h
		ou 30 à 35	18 h à 24 h
<i>A. brasiliensis</i>	SDA	20 à 25	7 à 10 jours

Utiliser un DPBST stérile ou un diluant approprié pour collecter chaque culture. Laver le milieu de culture, le transférer dans un godet adéquat et agiter. Filtrer les suspensions de spores à travers de la laine de verre stérile, de la mousseline ou de la gaze pour enlever les fragments d'hyphal.

Après la collecte, les organismes mis en culture peuvent être lavés par centrifugation. Les bactéries en suspension peuvent être filtrées pour produire une unique dispersion de cellules (par exemple granulométrie des pores de 3 µm à 5 µm). Ajuster ensuite toutes les suspensions de cellules d'ensemencement avec du DPBST ou un autre diluant approprié à une concentration comprise entre $1,0 \times 10^7$ ufc/ml et $1,0 \times 10^8$ ufc/ml. Estimer la concentration approximative en cellules de chaque suspension en mesurant la turbidité de la suspension ou de la dilution de la suspension à l'aide d'un spectrophotomètre. La concentration réelle des unités formant colonie par millilitre doit être déterminée pour chaque suspension, par exemple par la méthode du dénombrement sur plaque, au moment de l'essai.

En utilisant la centrifugation, il convient de réaliser chaque centrifugation entre 20 °C et 25 °C pour une durée qui ne dépasse pas l'équivalent de 10 min à 4 000 g ou moins.